

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE VENDEE PORTANT SUR L'ANNEE 2024**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Vendée est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2024, 1088 dossiers de surendettement ont été déposés auprès de la commission départementale de Vendée, soit une progression sensible de 23.4% par rapport à 2023 ; après une quasi stabilité en 2023 : -0,7%. Au niveau régional, le nombre de dossiers déposés progresse de +17,2%, soit plus fortement qu'au niveau national : +10,8%. Le nombre de dossiers déposés reste sensiblement inférieur à celui à la période prépandémique (2019) : -15,3%. La part des dossiers « redépôts » enregistre un repli de 9,8% et atteint 37,3% des dossiers déposés en Vendée, se rapprochant de la situation des Pays de La Loire : 37,7% des dossiers et nationale : 35,9% .

Recevabilité et orientation

Sur les 995 dossiers traités par la commission départementale, 12.5% ont été déclarés irrecevables contre 8.6% pour les Pays de la Loire et 7.8% pour la métropole. 42.7% des dossiers irrecevables sont inéligibles à la procédure par saisine directe en raison du statut professionnel du déposant : travailleur indépendant. 32.2% le sont pour absence de bonne foi. La part des dossiers sans capacité de remboursement (CAR négative) est plus faible en Vendée : 34,3% des dossiers qu'en région : 40,4% des dossiers ou en France : 44,4% permettant ainsi, pour 81.1 % des situations traitées, d'élaborer un plan de rééchelonnement des dettes contre seulement 68,2% en Pays de La Loire et 60,8% en France Métropolitaine.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La commission a pu proposer pour 8,5% des dossiers un plan conventionnel de redressement définitif permettant aux familles de conserver leur bien immobilier (lorsqu'il s'agissait de leur résidence principale). En Vendée, ce taux reste supérieur à celui de la région Pays de La Loire : 6,8% et au taux national : 6,5%. La proportion des dossiers, orientés vers un rétablissement personnel (effacement de dettes) sans liquidation judiciaire, est moins élevée (16,9%) qu'en Pays de La Loire (27,4 %) ou en France (34,5 %) et confirme la baisse observée depuis plusieurs années. La commission a pu, pour 51,9 % des dossiers analysés, proposer des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement contre 46,1 % au niveau régional et 43,0 % au niveau national.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La commission de Vendée est toujours soucieuse de proposer des solutions pérennes dans le traitement des situations de surendettement. Le taux de solutions pérennes : 73,7 % reste toutefois inférieur au taux régional : 80,7 % et national 84,2 %, en raison des mesures d'attente supérieures : 26 % contre 19% dans la région. Ces dernières sont préconisées par la situation économique plus favorable. Le nombre de dossiers clôturés par le débiteur est plus élevé 10,1 %.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunaux	1	Réunion avec les 3 juges en charge du surendettement : présentation du rapport d'activité de la Commission, présentation de la typologie et échanges sur les pratiques et les dossiers en cours
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Présentation des situations de surendettement et des procédure expulsion
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 30</i>	Participation aux réunions du FSL
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 40</i>	Une réunion annuelle avec les représentants de l'UDCCAS et participation du Président de l'UDCCAS aux 3 Comités de l'inclusion financière
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 5 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 205</i>	Participation des associations de consommateurs aux réunions du comité de l'inclusion financière, formation auprès de bénévoles du secours catholique, des restos du coeur
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	Présentation à des bailleurs sociaux et organisme en charge de l'habitat
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	13	2 actions auprès de la mission locale des jeunes , 1 action auprès de France Travail, 4 interventions auprès de lycée ou de formation professionnelle, 2 interventions auprès des jeunes sapeurs - pompiers , 600 jeunes formés à la gestion du budget dans le cadre du SNU ; au total 950 personnes formées

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à échanger sur les décisions prises lors de recours et à analyser la liste des dossiers en cours de traitement.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. Ponctuellement des échanges ont eu lieu sur des dossiers particuliers identifiés lors de la phase d'instruction.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Des échanges réguliers sont opérés avec les 3 Points Conseils Budget du département. Le comité de l'inclusion financière qui réunit les différents acteurs de la place (sociaux et bancaires) s'est réuni à 3 reprises.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Les ajouts successifs de dettes par les débiteurs en cours de procédure entraînent un allongement des délais de traitement.
- L'accompagnement social et budgétaire demandé pour les personnes les plus fragiles (notamment à la suite d'une deuxième procédure de rétablissement personnel) est parfois difficile à mettre en œuvre pour les ménages concernés.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Les difficultés liées à la mise en place du plan de remboursement arrêté par la Commission : certains débiteurs « redéposent » un nouveau dossier très rapidement après la conclusion de leur dossier, alors que le plan n'a pas encore été mis en place ou n'est pas respecté dès le début. La mise en place d'appels par les gestionnaires pour expliquer le déroulement de la procédure devrait permettre une meilleure exécution des plans.
- Les difficultés de gestion budgétaire de certains débiteurs, notamment dans les situations les plus fragiles, avec des ressources instables ou irrégulières, nécessitant un accompagnement social et budgétaire.
- Les « redépôts » alors que la capacité de remboursement est inchangée voire améliorée : dans ce cas, la Commission peut être amenée à prononcer une irrecevabilité du nouveau dossier ou à augmenter les mensualités du plan précédent.
- Les débiteurs déposant un dossier de surendettement alors qu'ils sont auto entrepreneurs, sans nous en informer, sont inéligibles. Leur dossier est du ressort du tribunal de commerce ou judiciaire (selon l'activité). C'est donc une perte de temps pour l'utilisateur qui doit alors être orienté vers la « bonne procédure ».

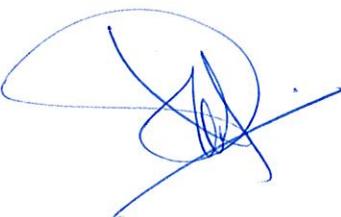
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Les cessions de dettes entre créanciers rendent parfois difficiles l'élaboration de l'état définitif des dettes et/ou d'une mesure. L'identification de la créance est souvent modifiée avec une nouvelle référence, ce qui nécessite des recherches supplémentaires et allonge les délais de traitement. Cette situation a eu tendance à s'accroître en 2024 au regard du nombre de changements de chargés de recouvrement.

Date : 25 février 2025

Le Président

Philippe FERTIER-POTTIER
Directeur départemental
Des Finances Publiques



Le secrétaire

Fabienne FUSIL-HENNEQUIN
Directrice départementale de la
Banque de France



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

VENDEE

INDICATEURS	2023	2024	variation 2024/2023 en %
Dossiers déposés	882	1 088	23,4%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	47,1%	37,3%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,9%	13,8%	
Dossiers décidés recevables par la commission	764	819	7,2%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	13,1%	12,2%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	93	124	33,3%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	36,6%	30,6%	
Dossiers orientés par la commission	769	837	8,8%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	34,1%	34,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	24,1%	18,6%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,5%	0,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	75,4%	81,1%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	923	995	7,8%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,5%	10,1%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	10,1%	12,5%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	21,7%	16,9%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,4%	0,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	9,4%	8,5%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	4,9%	4,0%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	4,6%	4,5%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	50,9%	51,9%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	37,9%	36,0%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	18,3%	16,5%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	13,0%	15,9%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	64,9%	57,1%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	10	8	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	5	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Structure des décisions

INDICATEURS	VENDÉE	PAYS-DE-LA-LOIRE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	12,5%	8,6%	7,8%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	16,9%	27,4%	34,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	8,5%	6,8%	6,5%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	51,9%	46,1%	43,0%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	57,1%	65,0%	70,9%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Vendée

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	26 123	679	3 513	79,5%	88,4%	17 322	4,0
dont dettes immobilières	10 039	98	170	30,6%	12,8%	87 141	2,0
dont dettes à la consommation	15 582	613	2 813	47,4%	79,8%	15 515	4,0
dont autres dettes financières	502	417	530	1,5%	54,3%	700	1,0
Dettes de charges courantes	2 752	538	2 207	8,4%	70,1%	3 085	3,0
Autres dettes	3 980	444	1 080	12,1%	57,8%	2 170	2,0
Endettement global	32 856	768	6 800	100,0%	100,0%	20 886	8,0

Source : Banque de France.

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Pays-de-la-Loire

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	127 300	3 715	17 925	74,1%	80,4%	14 544	4,0
dont dettes immobilières	46 467	453	812	27,0%	9,8%	87 235	2,0
dont dettes à la consommation	77 745	3 329	14 418	45,2%	72,0%	13 670	3,0
dont autres dettes financières	3 088	2 175	2 695	1,8%	47,1%	700	1,0
Dettes de charges courantes	22 807	3 546	13 674	13,3%	76,7%	3 652	3,0
Autres dettes	21 758	2 637	6 256	12,7%	57,1%	2 049	2,0
Endettement global	171 865	4 622	37 855	100,0%	100,0%	17 802	7,0

Source : Banque de France.

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

REG

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 155 446	87 936	425 875	70,6%	80,2%	15 432	4,0
dont dettes immobilières	1 157 353	10 237	15 992	25,9%	9,3%	95 846	1,0
dont dettes à la consommation	1 918 251	79 915	349 499	42,9%	72,9%	14 434	3,0
dont autres dettes financières	79 832	48 789	60 384	1,8%	44,5%	795	1,0
Dettes de charges courantes	635 298	83 473	271 826	14,2%	76,1%	3 899	3,0
Autres dettes	677 874	58 824	131 111	15,2%	53,6%	1 990	2,0
Endettement global	4 468 618	109 694	828 812	100,0%	100,0%	18 807	7,0

Source : Banque de France.